

s o m m a i r e

Page 1 : Refusons le grand bond en arrière • Édito • Page 2 : Des milliers de signatures déposées • Page 3 : Les patients auront-ils leur mot à dire ? • Perte d'autonomie : le report • Page 4 : Questions à André Grimaldi • Page 6 : Une Section Fédérale des Retraités active • Séminaire sur la perte d'autonomie • Page 7 : Connaissez-vous la CNRACL ? • Page 8 : Journées d'automne de la FSU retraités.

Soyons réalistes !

Refusons le grand bond en arrière !

Pour satisfaire les marchés et les nantis, les gouvernements européens et le nôtre en particulier ont décidé de faire payer leurs peuples ; comme les autres salariés, les retraités sont victimes des mesures d'austérité et de la récession qu'elles engendrent .

Zéro

Ce n'est pas une évaluation de l'impact des « affaires » dans l'esprit public, ni la part du surcoût pour les finances publiques de la guerre en Libye, ni le taux d'inflation, ni l'évolution des prélèvements fiscaux au budget 2012, ni la progression prévisible des cotisations mutualistes, ni la hausse du déficit de la Sécu entretenu par la droite. Non, c'est la prévision de croissance de l'INSEE pour le dernier trimestre 2011.

Le glissement des prix, lui, a atteint + 2,2 % en août, absorbant ainsi les 2,1 % d'avril perçus par les retraités⁽¹⁾ et annonçant pour l'année une perte sévère du pouvoir d'achat des pensions.

Lourd héritage et sombres perspectives

L'INSEE et le Conseil des prélèvements obligatoires ont étudié l'évolution des salaires en France

sur quatre décennies ; leurs conclusions mettent en évidence un resserrement de la dispersion des salaires pour 85% de salariés mais il ne s'agit pas vraiment d'une baisse des inégalités salariales : les 5 centiles⁽²⁾ les plus élevés ont considérablement progressé, le dernier centile qui représentait 5,5 % de la masse salariale en 1998 ayant atteint 6,9 % en 2008 ; plus précisément, on constate que la captation des plus hauts salaires concerne 0,1% des salariés et que cela est dû pour moitié à des rémunérations du secteur financier.

Les retraités subissent de plein fouet les conséquences des réformes depuis 1993. La pension moyenne des retraités, tous régimes confondus, s'établit en 2008 à 1 184 euros mensuels (hors droits dérivés, majorations et minimum

SUITE EN PAGE 2 ►►►



La FSU a confirmé, lors des récentes élections professionnelles, sa place de première organisation syndicale à l'Éducation nationale et à l'Agriculture et elle progresse dans les autres ministères où elle a présenté des listes. Elle reste la première organisation de la Fonction publique d'Etat. Les personnels ont ainsi validé un syndicalisme unitaire, d'action et de propositions résolument décidé à construire un avenir plus démocratique ! C'est d'autant plus important que le contexte de crise économique et sociale pèse essentiellement sur les salariés : le pouvoir d'achat régresse, le chômage et la pauvreté explosent, les retraités sont de plus en plus en situation de précarité, les inégalités s'accroissent et les services publics sont de moins en moins en mesure d'y faire face... Et le Président de la République s'est félicité encore des 150 000 postes supprimés dans la Fonction publique, et du gel des salaires des fonctionnaires. Ce sont la protection sociale, notamment les retraites, et le système de santé qui sont maintenant aussi sur la sellette ! C'est la mise à mal de notre modèle social. La FSU est déterminée à poursuivre ses actions, dans l'unité la plus large, pour contribuer à la construction d'alternatives pour en finir avec les plans d'austérité et ouvrir la voie à un réel partage des richesses. C'est ensemble salariés du privé et du public, jeunes, chômeurs... actifs et retraités que nous devons agir car il s'agit bien d'un enjeu de société, un enjeu de démocratie et de justice sociale. ●



Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU

vieillesse). Elle augmente en moyenne de 2,4 % par an en euros courants depuis 2003, soit une croissance supérieure d'environ 0,6 point à l'inflation annuelle moyenne mais la réalité est moins rose. En 2009, tous régimes confondus la **pension principale des nouveaux retraités diminue de 3,9 % par rapport à celle des nouveaux retraités de 2008**. Elle diminue de 3,5 % à la CNAV, 6,7 % à l'ARRCO et dans la plupart des régimes du privé. Pour la Fonction Publique d'État, la moyenne est en progression de 1,9 % en comparant 2009 à 2008, mais l'évolution y est portée essentiellement par « l'effet de noria », c'est-à-dire le remplacement des retraités les plus âgés par des nouveaux retraités à meilleur classement indiciaire.

Les femmes restent fortement pénalisées avec une pension moyenne inférieure de 35 % – tous régimes confondus – à celle des hommes; 13 % dans la FPE.

Une réponse : l'action collective

La prévision de croissance, les gains de productivité moyens s'annonçant faibles dans les années à venir, le double mouvement d'augmentation plus forte du premier décile (SMIC) et des derniers centiles (hauts et très hauts salaires) pèse sur les perspectives de hausse du pouvoir d'achat pour l'écrasante majorité des salariés avec répercussion immédiate sur le niveau des retraites.

Pétition retraités

Des milliers de signatures déposées au ministère du budget

Une délégation conduite par Bernadette Groison a été reçue par Vincent Soetemont, directeur de Cabinet à la Fonction publique auprès de François BAROUIN. Elle était porteuse des milliers de signatures recueillies par la pétition de la FSU Retraités sur le pouvoir d'achat.

Elle a exposé les revendications devant les pertes cumulées depuis la loi de 2003. Le décrochage de l'évolution des pensions de celle des traitements aboutit à une baisse continue du taux effectif de remplacement conduisant à un appauvrissement inéluctable de tous les retraités du public comme du privé. Plusieurs études, la comparaison entre évolutions des pensions, SMIC, et salaires annuels moyens confirment cet appauvrissement.

Les lois de 2003 et 2010 constituent une remise en cause déguisée du statut des trois fonctions publiques. Elles sont plus préjudiciables encore aux femmes, aux polypensionnés et aux catégories les plus faiblement rémunérées qui passent sous le seuil de pauvreté.

La FSU a rappelé ses demandes de revoir le dispositif de revalorisation des retraites et de mieux prendre en compte le poids des dépenses contraintes (soins, logement, énergie...), de maintien réel du pouvoir d'achat et de partage plus juste pour les salariés et pensionnés du travail, des richesses produites.

Le directeur de Cabinet a confirmé l'engagement du gouvernement sur le financement, par le budget de l'action sociale,

Mais cela ne signifie pas que la part des dividendes distribuée aux actionnaires connaîtra la même évolution.

Chacun mesure ce que cela signifie pour les pensions à venir des actifs, notamment dans la fonction publique où ce sont les rémunérations des six derniers mois qui servent de base de calcul.

Avec la loi Fillon, les retraités actuels ne sont pas épargnés : l'évolution des pensions a été de moitié inférieure à celle du salaire annuel moyen.

Accès aux soins, perte d'autonomie, logement, les retraités sous le seuil de pauvreté, les titulaires des pensions de moins de 1 000 € sont contraints à des renoncements inacceptables.

La FSU n'accepte pas et n'acceptera pas la paupérisation des retraités qui ont toute leur place dans une fédération qui considère que la question de leur pouvoir d'achat doit rester centrale.

Le 27 septembre dans l'Éducation, le 6 octobre avec les UCR, le 11 dans le mouvement interprofessionnel, les retraités de la FSU se sont exprimés pour que les revendications du mouvement social soient satisfaites le plus rapidement possible et ils entendent bien continuer à le faire avec force. ●

**Catherine Lecointe,
Jean-Paul Beauquier, Joël Chenet**

(1) 1,8 % + 0,3 au titre de 2010.

(2) Centile : centième partie.

de l'aide à domicile et considéré que le COPILORi constituait un lieu privilégié pour l'examen des mécanismes de rémunération. La FSU continuera à porter les revendications des retraités, et à favoriser les démarches unitaires.

 ●

Joël Chenet

(1) COPILOR (Comité de Pilotage des Régimes de Retraite) : organisme de « pilotage » placé sous la présidence du ministre du travail, crée par la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. Il est chargé de trois missions principales : « veiller au respect des objectifs du système de retraite par répartition ; remettre un avis sur les conditions de retour à l'équilibre du système de retraite ; proposer des « mesures de redressement » lorsque le comité considère qu'il existe un « risque sérieux » menaçant la pérennité financière du système de retraite.

La Honte

En 2009, 8,2 millions de Français vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Le chômage a été la principale cause de cette dégradation. En 2009, près de 340 000 Français sont passés sous le seuil de pauvreté tandis que les écarts de revenus se creusaient, révèle une enquête de l'Insee. Le niveau de vie (revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation) des 10 % de la population les plus modestes était inférieur à 10 410 euros annuels (867 euros par mois) quand celui des 10 % les plus aisés était au minimum 3,4 fois supérieur. Alors que la croissance moyenne annuelle du niveau de vie des 40 % des Français les plus modestes était de 2 % entre 2005 et 2008, elle a diminué pour la première fois entre 2008 et 2009.

Réversion : pas d'avancée

En réponse à une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil Constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution l'article L. 39 du Code des pensions civiles et militaires de retraite qui prévoit que seules les années de mariage sont prises en compte pour attribuer le bénéfice d'une pension de réversion au conjoint survivant d'un fonctionnaire, excluant ainsi du bénéfice de cette pension les personnes ayant vécu au sein d'un couple non marié (concubins ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité).

Les patients auront-ils leur mot à dire ?

Une ordonnance publiée le 13 janvier 2010 institue un régime d'accréditation obligatoire de tous les laboratoires de biologie médicale, au plus tard le 1^{er} novembre 2016 avec une période intermédiaire au 1^{er} novembre 2013 où ils devront prouver leur entrée dans la démarche.

Ce texte met à mal les laboratoires d'analyses biologiques de proximité. Il impose des conditions techniques telles qu'ils n'ont pas les moyens d'y faire face.

Ainsi se met en place une biologie industrielle et financière. Le processus est déjà en cours : de nombreux laboratoires sont contraints de vendre.

Conséquences :

- le laboratoire de votre quartier ne pratique plus que les prélèvements, et les envoie à une plateforme qui effectue les analyses. Certaines analyses plus pointues seront expédiées à des centres spécialisés répartis sur le territoire ;
- en cas de difficultés de trans-

port, les résultats vous parviendront plus tardivement, retardant une éventuelle prise en charge médicale.

Ainsi se mettent en place de grands groupes, dont la répartition sur le territoire se fera au détriment des zones rurales notamment, et qui n'ont qu'un but : la rentabilité de leurs installations. C'est bien ce profit que visent les assurances privées qui investissent dans ce domaine. En l'absence de réaction des partenaires de santé et d'alerte mutualiste sur les dangers de cette ordonnance, il nous appartient d'interpeller les élus nationaux et de dire non à la marchandisation de la santé dans notre pays. ●

Anne-Marie Guichaoua Beucler



© Alexander Piths/Fotolia.fr

Engagements non tenus

Perte d'autonomie : le report

Faute d'un véritable plan visant à accroître les ressources fiscales, notamment par l'imposition des plus fortunés et des politiques dynamiques d'emploi et de salaires, la « réforme » de la dépendance est repoussée *sine die* (ou au prochain quinquennat !), pour ne pas effrayer les investisseurs privés sollicités par le gouvernement.

Les débats, forums, études et rapports du printemps 2011 ne doivent pas être enterrés pour autant. Ils ont en effet mis en évidence la réalité des besoins et l'insuffisance de leur prise en charge collective.

La perte d'autonomie, victime collatérale, semble-t-il, de la crise dite de la dette publique demeure un sujet de société majeur.

Rien ne garantit que le PLFSS ne comporte pas des éléments liés à cette question, même si cela ne donne pas lieu à un habillage médiatique particulier. Le pré-

vement sur les complémentaires Santé, assurances et mutuelles, et les augmentations de cotisation qui vont suivre, indiquent le sens des choix possibles dans ces domaines.

La FSU sera donc vigilante sur la préparation de la LFSS 2012. Elle continuera de mettre en avant les revendications des retraités et personnes âgées concernés par la perte d'autonomie mais aussi celles de toutes les personnes atteintes de handicaps innés ou acquis pour un droit universel à compensation.

Elle portera les solutions de service public qu'elle propose pour leur prise en charge solidaire. ●

Communiqué de presse
de la FSU



© Bynaven/Fotolia.fr



Adieu Marcel

Marcel Brissaud s'est éteint samedi 15 octobre.

Chacun a en mémoire ses connaissances encyclopédiques et les ovations debout suscitées par ses interventions sur les retraites aux Congrès de la FGR-FP comme à ceux de la FSU et du SNESUP.

Marcel a été également l'un des moteurs de la réflexion fédérale sur la formation des maîtres. Reconnu par la communauté des mathématiciens pour ses travaux fondateurs en prétopologie, il a marqué l'histoire du SNESUP comme secrétaire général adjoint de 1977 à 1983. Ses réflexions profondes sur les changements à apporter dans le domaine des formations restent toujours d'actualité.

Pierre Duharcourt

Questions au professeur André Grimaldi



André Grimaldi

est professeur de médecine, chef du service de diabétologie à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris. Il est l'un des leaders du Mouvement de défense de l'hôpital public.

1) Vous êtes co-auteur d'un « Manifeste pour une santé solidaire et égalitaire ». Pourquoi ?

Le Manifeste⁽¹⁾ a été rédigé par des médecins et des experts de santé publique. Il est signé par 123 personnalités, dont des chercheurs, des enseignants de diverses disciplines, des écrivains, des créateurs, des artistes, des économistes et des magistrats, ainsi que par des représentants d'associations de malades. Il exprime la conviction que la pérennité de notre système de santé solidaire est menacé, malgré des résultats en moyenne globalement bons, pour deux raisons : d'une part l'augmentation des coûts de santé restant à la charge des patients, d'autre part l'accroissement continu des inégalités. Entre 15 et 30 % des Français renoncent à des soins pour des raisons financières. Les maladies des pauvres comme la tuberculose, réapparaissent. Nous avons rédigé ce manifeste pour essayer d'imposer le débat sur la santé lors des prochaines élections présidentielles. Il serait dramatique qu'une nouvelle fois ce débat soit escamoté, et qu'au nom du « trou abyssal » de la Sécu, on continue la politique actuelle dite de « responsabilisation des patients ».

2) Parmi les propositions que vous faites, figure un retour, d'ici la fin de la prochaine législature, au « taux originel de remboursement de la Sécurité sociale » : 80 % des dépenses de santé, 100 % pour les affections de longue durée. Est-ce possible ?

En effet, la Sécurité sociale s'est progressivement désengagée du remboursement des soins courants. En dehors des patients bénéficiant de la CMU et de la prise en charge au titre des affections longue durée (ALD), la Sécurité sociale ne rembourse plus que 50 %, les autres 50 % étant pris en charge directement par les malades ou par l'intermédiaire des mutuelles ou des assureurs privés. Ce désengagement de la Sécurité sociale a été l'occasion pour les assurances dites « complémentaires », d'augmenter leurs primes de plus de 5 % par an. Or, ce transfert des coûts de la Sécurité sociale vers les mutuelles aggrave les inégalités entre riches et pauvres puisque le montant de la prime est identique pour tous, et les inégalités entre bien portants et personnes à risque, puisque le coût des primes est plus élevé en fonction du risque et notamment en fonction de l'âge⁽²⁾. On rompt avec les principes de

Paris Dauphine en pointe...

Selon les projections de la Chaire « transitions démographiques, transitions économiques » (Université Paris Dauphine) qui travaille sur les conditions de financement de la dépendance en collaboration avec la Fédération Française des sociétés d'assurance, l'État « pourrait améliorer très sensiblement le niveau de couverture des Français contre le risque de perte d'autonomie, en les incitant à s'assurer pour compléter leur protection » Selon les scénarios envisagés, chaque Français devrait déboursier entre 35 et 52 euros par mois

Plus de 4 millions d'aidants

L'enquête Handicap - Santé auprès des aidants présentée récemment par la DREES (août 2011), dénombre les aidants de l'entourage des personnes âgées ; 4,3 millions d'aidants de l'entourage aident régulièrement dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral au moins une personne âgée de 60 ans ou plus vivant à domicile, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap.



Les brèves de ce numéro ont été établies par Annie Clavel-Eveno

solidarité et d'égalité qui étaient les valeurs fondatrices de notre système.

Revenir au taux originel de 80 % coûterait entre 7 et 8 milliards d'euros. Cela ne nous paraît pas du tout déraisonnable, si on veut bien s'en donner les moyens.

3) Comment réduire les dépenses ?

Il faut d'abord revoir la liste des traitements qui relèvent de la solidarité et ceux qui n'en relèvent pas. Il n'y a aucune raison de rembourser des médicaments à 15 % ou à 35 %. Ou ils sont efficaces et ils doivent être remboursés, ou ils ne sont pas efficaces et ne doivent pas être remboursés. Il n'y a aucune raison de continuer à rembourser les cures thermales ! Le Médiator jugé peu ou pas efficace a coûté 1 milliard 200 millions d'euros à la Sécurité sociale (sans parler de ses complications).

De plus, il n'y a aucune raison de payer plus chers des médicaments d'efficacité identique. L'Inexium



© Robert Krieschke/Fotolia.fr

l'ampoule de LUCENTIS vaut 1 200 euros, 400 fois plus que l'ampoule d'AVASTIN, dont l'efficacité est identique ! Les génériques valent deux fois plus cher en France qu'en Angleterre, différence de coût = 1 milliard d'euros !

Enfin il faut également mettre en place une évaluation comparative des pratiques médicales. On comprend mal que pour une même population, le taux de césariennes, d'endoscopies digestives, de poses de pace maker ou de stents coronariens puisse varier de 1 à 3... La Sécurité sociale a toutes les données. Il paraît essentiel qu'elle travaille avec la Haute Autorité de Santé et les professionnels, pour réduire ces écarts de prescriptions.

4) Faut-il augmenter les prélèvements ?

En ce qui concerne les recettes, chaque année le rapport de la Cour des Comptes souligne

l'existence de niches sociales sans réelle justification économique. Ces niches sociales privent la Sécurité sociale de 35 milliards d'euros. En son temps, Philippe SEGUIN avait fait remarquer que si les stocks options étaient soumises à un taux de cotisation identique

aux salaires, cela rapporterait 3 milliards d'euros à la Sécurité sociale. Surtout, il faut bien comprendre que ce que ne paie pas la Sécurité sociale, se sont les mutuelles et les assurances privées qui le prennent en charge. Or, le montant de leurs frais de gestion dépasse 20 % de leur chiffre d'affaire quand celui de la Sécurité sociale est inférieur à 5 %. En 8 ans, les primes des mutuelles et assurances privées, ont augmenté de 44 % mais leurs prestations elles, n'ont augmenté que de 27 %. Il faut faire le chemin inverse. Au lieu de verser l'argent aux mutuelles et assureurs privés, il faut le verser à la Sécurité sociale. Le résultat des politiques libérales en matière de santé est bien connu : accroissement des inégalités et augmentation des coûts pour la collectivité au nom de la maîtrise des dépenses publiques. ●

Propos recueillis par Michel Angot

(1) Éditions Odile Jacob (12€)

(2) André Grimaldi fait référence à l'ensemble des mutuelles et assurances. La MGEN, pour sa part déclare reverser 95 % des cotisations et pratique un taux de cotisations proportionnel aux salaires ou retraités avec un taux plus élevé pour les retraités que pour les actifs. (NDLR)

(3) Protecteurs gastriques par exemple en cas de prise d'anti inflammatoires. (NDLR)

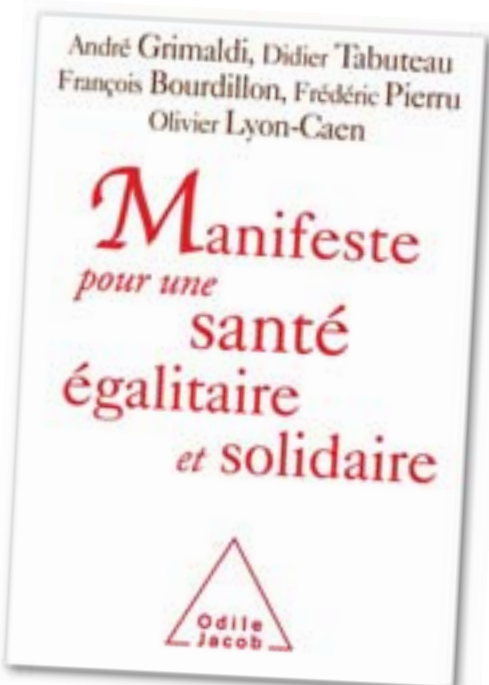
(4) Utilisés dans certains cas d'insuffisance cardiaque. (NDLR)

Un généraliste indigné : le Dr Ménard

[...] Je ne vais pas plaindre ces pauvres riches qui devront s'acquitter de quelques sous pour renflouer les caisses de l'État ; de plus, comme je ne les côtoie pas, je ne risque pas de devoir « prendre en charge » leur détresse existentielle. Par contre, tous les jours, je vois à la consultation les victimes de ce plan de rigueur, et plus particulièrement toute cette population de salariés qui bascule inexorablement dans la pauvreté et la souffrance sociale. Le travail ne garantit plus de pouvoir se loger, se distraire, se soigner, faire des projets, la vie se réduit à gérer avec difficulté le quotidien et, bien évidemment, tout cela est connu. [...] Didier Ménard (Seine Saint Denis)

Un milliard d'euros de redressements opérés par les Urssaf en 2010

L'année 2010 a été une nouvelle période record pour les redressements opérés par les Urssaf : travail au noir, frais professionnels non déclarés, exonérations de charges mal calculées, taux de cotisation erronés... La barre du milliard d'euros de cotisations sociales recouvrées l'an dernier a été franchie. La fraude sociale, elle, représente près de 20 milliards d'euros, soit 44 fois plus que la fraude actuellement détectée (cotisations non versées en raison du travail au noir) entre 14 et 16 milliards.



versus l'Oméprazole⁽³⁾, c'est 100 millions d'euros ! Les anti-hypertenseurs ARA 2 versus les IEC⁽⁴⁾, c'est 200 à 400 millions d'euros ! Il en va de même pour les statines, médicaments contre le cholestérol. Dans le traitement de la dégénérescence maculaire de la rétine,

Une Section Fédérale des Retraités active

Depuis le congrès de Marseille la SFR d'Ille-et-Vilaine s'est consacrée aux problèmes des retraités sans négliger la participation aux actions de la FSU pour manifester la nécessaire convergence d'intérêts entre actifs et retraités.

Depuis 2009, elle est entrée dans l'intersyndicale aux côtés des unions confédérales de retraités ; parallèlement, elle s'est engagée dans une réflexion approfondie sur la question du vieillissement et de ses conséquences. Elle a sollicité obtenu de participer (un titulaire, un suppléant) au CODERPAG.

Cette instance consultative auprès du Conseil général, compte quatre commissions d'étude : Maintien à domicile, Établissements et Hébergements, Innovation, Prévention du vieillissement. La SFR-FSU participe aux réflexions de la commission « Maintien à domicile », lieu d'échanges fructueux avec différents organismes. Exemples d'études : liaison domicile-hôpital,

médiation familiale, rôle des aidants etc.

Les travaux des commissions sont validés en séance plénières pour être transmises au Conseil général. Un cahier de liaison destiné aux personnels intervenant au domicile des personnes âgées, un document permettant aux représentants du CODERPAG au sein de l'ARS d'alimenter les réflexions conduites pour la mise en place du Projet Régional de Santé ont été élaborés et soumis au Conseil général.

Le 10 mai 2011, l'étude « *Concertation du CODERPAG sur la prise en charge de la perte d'autonomie* » a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité après quelques amendements syndicaux dont ceux de la FSU, puis transmises aux élus du département, et aux responsables des instances concernées. La SFR a obtenu un siège de suppléant au nom du CODERPAG, à la cinquième Conférence territoriale de Santé de Bretagne. Au titre du CODERPAG, les deux représen-



tants de la SFR ont participé à la rencontre de Dinan au titre de la concertation sur la réforme de la dépendance.

De plus, la S.F.R. d'Ille-et-Vilaine a mené une réflexion sur le vieillissement et les besoins en personnels qualifiés, constitué un dossier qui doit être transmis au président du Conseil régional avec demande de rencontre. Elle compte rappeler les compétences particulières du système éducatif en la matière. ●

**Jacqueline Toutain,
Jean Le Duff**

(1) Comité Départemental des Retraités, des Personnes Agées et de l'action gérontologique.

Section Fédérale Régionale des Retraités d'Ille-de-France

Un séminaire sur la prise en charge de la perte d'autonomie

Le 3 octobre 2011, la section FSU Retraités Ile-de-France organisait un séminaire sur la problématique générale de la perte d'autonomie et du financement de sa prise en charge.

Cinquante-trois retraités ont pu apprécier la qualité de cette initiative. Gérard Aschieri, représentant FSU au Conseil Economique Social et Environnemental, Michel Limousin, médecin généraliste,

rédacteur en chef de la revue Les Cahiers de santé publique, Florence Jany-Catrice, chercheuse au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques ont apporté leur contribution au débat.

Les choix gouvernementaux avancés par le rapport Rosso Debord, puis repris dans les débats lancés par Roseline Bachelot, Ministre de la santé (souscription d'une assurance privée obligatoire, retour sur succession, etc.) n'ayant pas été avalisés lors des consultations et en raison du « plan d'aus-



Hongrie : travail obligatoire

Adoption d'une loi soumettant les chômeurs à un service de travail obligatoire. Ceux qui refusent perdront tous leurs droits aux allocations. Des milliers de salariés du public ont été licenciés, ce qui a provoqué un manque de personnel dans certains secteurs, notamment les constructions : terrains de football, chantiers routiers, entretien du système de drainage et de construction de barrages d'irrigation. Parallèlement, le ministère de la Santé a annoncé que les dossiers d'environ 220.000 retraités titulaires d'une rente d'invalidité seront réouverts. Leur état de santé sera réexaminé. Ceux considérés être en mesure de faire un travail quelconque perdront alors leur statut d'invalidé, et seront par là déclarés aptes pour le travail obligatoire.

L'Europe des patrons

Afin d'établir les fondations d'une « Europe du xxie siècle prospère et politiquement forte », des patronats européens dont le MEDEF demandent à l'Union européenne de lancer le chantier d'un nouveau Traité, qui constituera une étape nouvelle vers une Union politique et économique plus étroite ».

Ils souhaitent que ce futur traité transforme le mécanisme européen de stabilité pour qu'il évolue en un fonds indépendant n'accordant son soutien que sous réserve de conditions strictes.

térité Fillon » c'est aujourd'hui le renoncement.

Le débat a éclairé le fait que pour les 15 années à venir, l'augmentation du coût de la dépendance n'est pas aussi considérable que ce que le gouvernement a tenté de faire croire et qu'une politique de prévention en termes de santé le réduirait. Mais aujourd'hui des besoins ne sont pas satisfaits notamment en termes d'hébergement et d'aide à domicile et le

débat sur la dépendance renvoie à une question de civilisation : quelle conception de l'être humain avons-nous et quelle société voulons-nous ? Comme d'autres domaines, le financement de la perte d'autonomie est lié au financement de la protection sociale et donc à celui de la création de richesse dans le pays. Les recherches dans le secteur des services à la personne attestent de la nécessité de la création d'un

service territorial de proximité inscrit dans un cadre national assurant une égalité territoriale, qui réponde aux besoins, garantisse la qualité et la formation des intervenants et leurs conditions de travail. La FSU va poursuivre sa réflexion sur le rôle du service public dans la prise en charge de la perte d'autonomie et sur la coordination des politiques publiques dans ce domaine. ●

Martine Gozard

La parole au SNU-CliaS

Connaissez-vous la CNRACL ?

Un régime spécial de retraites pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers

Créée par l'ordonnance 45-993 du 17 mai 1945, la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) est devenue l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale.

Établissement public administratif de l'État, elle est gérée par la Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts.

Elle est régie par le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 pour ce qui concerne sa nature juridique, son financement, et son fonctionnement institutionnel.

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales fonctionne selon le principe de la répartition : elle assure, en 2009, grâce aux cotisations versées par 2 millions d'actifs cotisants, le paiement des retraites de 931 652 pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Les effectifs territoriaux sont de 1 825 031 agents (1 395 092 titulaires + 374 181 non-titulaires + 55 758 Assistantes maternelles et familiales)

Les effectifs hospitaliers sont de 1 045 042 agents (789 399 titulaires + 152 138 non-titulaires + 103 505 médecins)

Fixés par le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003, les droits de ses affiliés, actifs et retraités, s'apparentent étroitement à ceux des fonctionnaires de l'État, notam-

ment pour les revalorisations des pensions...

L'originalité de la Caisse nationale est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des salariés élus tous les six ans, dans les 9 mois suivant les élections municipales. Les dernières élections sont intervenues le 2 décembre 2008.

Pour la première fois la FSU, à travers la liste déposée par le SNU-CLIAS FSU était présente à ces élections. Malgré une implantation surtout effective dans la Fonction publique territoriale, la liste FSU a obtenu 20 806 voix chez les personnels actifs (territoriaux et hospitaliers) et 4 294 voix chez les retraités. Résultats insuffisants pour prétendre à un siège au sein du Conseil d'Administration, mais témoignant de l'arrivée de la FSU



sur l'ensemble des trois versants de la fonction publique...

Le renouvellement de celui-ci aura lieu fin 2014.

Données au 31 décembre 2010

Le taux de cotisation est de 27,3 % pour l'employeur et de 7,85 % pour l'employé.

Les cotisants, au nombre de 2 075 356 (+ 0,9 % par rapport à 2009), appartiennent à 61,5 % à la territoriale et à 38,5 % à l'hospitalière ; pour les 2/3 ce sont des femmes.

Les 990 016 pensionnés (+ 6,26 % par rapport à 2009) sont pour 52,6 % des territoriaux. 71,5 % sont des femmes.

Les finances du régime sont en quasi équilibre.

Le CA compte deux collèges

Les affiliés

– actifs, 6 sièges (3 CGT, 2 FO, 1 CFDT)

– retraités, 2 sièges (1 CGT, 1 FO)

Les employeurs

– (4 sièges pour l'association des maires de France ;

– 1 siège pour l'association des départements de France ;

– 3 sièges pour la fédération hospitalière de France).

Action sociale

68 000 retraités (soit 6,85 %) ont perçu une aide du Fond d'Aide Sociale en 2010.

132 000 aides ont été payées sur 180 000 demandes étudiées pour un montant de 97,7 M€. ●

Michel Angot

Allemagne : des pauvres plus pauvres, des riches plus riches

Berlin : Le chiffre fait réfléchir. 660 000 retraités allemands de 65 à 74 ans sont obligés de compléter leurs revenus par des mini-jobs. Une minorité au sein des 20 millions de retraités allemands mais la tendance s'accroît : le nombre est deux fois plus élevé qu'il y a dix ans, constate l'étude réalisée par le ministère fédéral du Travail. « Le repos bien mérité : de l'histoire ancienne ! »

Grèce : la braderie des services publics

Pour tenir son « programme », Athènes devrait procéder à une privatisation tous les dix jours.

Le programme de privatisations a été fixé par ses bailleurs de fonds selon un calendrier précis : la société d'électricité, les casinos, les ports et aéroports régionaux, la société des chemins de fer, mais aussi la téléphonie, les postes, les plages, les marinas, les droits miniers du sous-sol dans tout le pays... La liste est longue de ce qui doit être cédé d'ici à 2015. Le pactole des privatisations doit rapporter 50 milliards d'euros et diminuer les intérêts de 3 milliards par an.

Le gouvernement grec envisage-t-il un référendum sur le « plan d'aide européen » ?

Les marchés et leurs affidés rient au scandale : le peuple n'a pas à avoir voix au chapitre ; il doit seulement payer.

Journées d'automne de la FSU-Retraitées

30 novembre et 1^{er} décembre

du mercredi 9 h 30 au jeudi 16 h 30, 12, rue Cabanis, 75014 Paris (métro Glacière)

Demandez le programme

30 novembre

Matin

- 10 h, Introduction par Gérard Aschieri : Situation économique et pouvoir d'achat avec les interventions de Pierre Duhaucourt et Pierre Concialdi

Après-midi

- Panorama des retraites en Europe par Didier Horus (représentant de la FSU au Conseil d'Orientation des Retraites)
- Table ronde avec des invités étrangers : retraites en Europe, crise en Europe, Pacte Euro+, impact sur la retraite et les retraités.

1^{er} décembre

Matin

- Représentation sociale de la retraite, représentation des retraités chez les jeunes et les « actifs » par Pierre Billaut (psychosociologue)
- Activité des retraités, bénévolat : intervention de l'Institut de recherche de la FSU.

Après-midi

- Syndicalisme des retraités, vie des Sections Fédérales de Retraités FSU et conclusion en présence de Bernadette Groison, Secrétaire générale de la FSU.

Pour y participer : formation.fsu.fr puis suivre les indications (ou prendre contact avec votre Section départementale de la FSU).

Entretien avec un syndicaliste européen

Ulrich Thöne, un invité étranger

Ulrich Thöne a enseigné l'économie et les sciences sociales et éducatives à Berlin ; il est depuis 2005, président de l'Exécutif national de la branche enseignante de la DGB, le GEW (270 000 adhérents). Il est aussi actuellement, comme notre camarade Odile Cordelier, vice-président du CSEE*. Début septembre, il a répondu à nos questions : voici un bref extrait de cet entretien dont l'intégralité sera disponible aux journées d'automne et sur le site « formation syndicale » de la FSU.

Quelle analyse un syndicaliste allemand fait-il de la crise grecque, portugaise, espagnole ?

Les crises dans ces pays sont étroitement liées aux conséquences de la crise des marchés financiers. Elle puise ses racines dans la mondialisation néo-libérale de l'économie et dans le « dogme » selon lequel le marché règle tout et qu'il faut donc réduire le plus possible le rôle de l'État...

Tout cela de fait conduit à l'affaiblissement des moyens gouvernementaux [...] à des conséquences désastreuses pour des couches de plus en plus larges de la population. Cela n'a donc rien à

voir avec un sens de la responsabilité au travail prétendument moindre comme l'a déclaré Angela Merkel.

À l'initiative du chancelier Bismarck, dans les années 1880, un régime de retraite a été instauré en Allemagne. Après les réformes du xx^e siècle quelle est la situation des retraités allemands ?

L'introduction de la retraite et de la sécurité sociale sous Bismarck était en fait une étape essentielle vers une société plus juste et a contribué à la paix sociale. Les régimes de pension sont actuellement aussi minés que le système de santé [...] cette situation vient, en partie de l'utilisation des fonds de pensions publics pour financer la réunification ; d'autre part, les revenus des fonds de pension étatiques sont en baisse constante depuis que la libéralisation du marché du travail, a conduit à la perte de plus en plus d'emplois et des cotisations qui allaient avec [...] Ainsi la politique néolibérale conduit au « un choix obligé » de cotiser à une retraite complémentaire, ce qui engendre d'énormes profits pour les compagnies d'assurances privées [...]

l'Allemagne va aussi être, dans l'avenir, confrontée à un problème de pauvreté des personnes âgées. Étant donné le manque d'emplois et le manque de volonté des entreprises à employer des travailleurs âgés, le passage à 67 ans de l'âge de la retraite conduit seulement à une réduction de la pension. En outre, dans de nombreuses professions, une activité jusqu'à la limite d'âge est souvent impossible pour des raisons de santé. **En France, le gouvernement actuel fait des émigrés, notamment les plus vulnérables d'entre eux – les Roms – des boucs émissaires.**

Cette question de « boucs émissaires » a également ici, en Allemagne une grande résonance. Ce sont principalement les migrants de culture musulmane qui sont concernés. C'est dangereux dans le contexte de l'histoire allemande.

Propos traduits par Marcel Thudor et Jean-Pierre Billot

*Comité Syndical Européen de l'Éducation, fédération syndicale des enseignants affiliée à la CES (Confédération Européenne des Syndicats) et à l'IE (Internationale Enseignante).

Destruction massive : géopolitique de la faim



Jean Ziegler (éditions du Seuil) Vice-président du comité consultatif du conseil des

droits de l'homme de l'ONU, Jean Ziegler vient de publier « Destruction massive. Géopolitique de la faim ».

Toutes les trois secondes un enfant de moins de dix ans meurt de faim.

Les spéculateurs financiers (hedge funds et grandes banques) qui ont perdu des milliers de milliards de dollars lors de la crise financière ont migré vers les Bourses des matières premières agricoles : les prix alimentaires de base ont explosé. Le surendettement des pays pauvres ne leur permet ni d'investir dans les infrastructures agricoles, ni d'acheter les aliments pour constituer des réserves.

Le budget du programme alimentaire mondial est passé de 6 à 2,8 milliards de dollars : les pays riches ne payent plus leurs cotisations.

Ne parler que de climat et de sécheresse est une hypocrisie totale qui élude les vraies raisons de cette catastrophe effroyable.

Véritable réquisitoire, ce livre avance aussi des propositions pour sortir de cette spirale.

Bernard Lioure

Retraité & Syndicalisme

Supplément à POUR n° 156 de novembre 2011, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU) 104, rue Romain-Rolland 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr pour@fsu.fr

N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directrice de la publication : Bernadette Groison

Ce huit pages a été coordonné par Jean-Pierre Billot et Bernard Lioure
Création et réalisation : C.A.G. Paris

Impression : SIEP